Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1198

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉACTION

Fusion BCV/CFV

Les soussignés font usage de leur droit de réponse, à la suite de l'article de Pierre Chiffelle, paru dans DP 1196.

«1. En annonçant, fin 1993, sa volonté de procéder à un rapprochement des deux banques cantonales, le Conseil d'Etat aurait soulevé un «scepticisme s'étendant au-delà des clivages politiques traditionnels». Cette affirmation de M. Chiffelle laisse croire à un sentiment général négatif face à la décision gouvernementale. Les réunions que nous avons tenues ces dernières semaines avec les représentants des partis présents au Grand Conseil, des organisations économiques et des corps constitués du canton, ont révélé au contraire des réactions en général très favorables.

2. Après avoir reconnu les vastes compétences des experts choisis par le gouvernement pour étudier les modalités du rapprochement, M. Chiffelle prétend que leur «opinion subjective penchait en faveur de la fusion avant le début de leurs travaux». Outre qu'il y a manifestement contradiction entre ces deux affirmations (des experts compétents ne fondent par leur appréciation sur des a priori), il semble que M. Chiffelle ignore que l'étude du rapprochement a commencé en 1992. Dès leur nomination, les experts avaient donc un important dossier à disposition, qui leur a permis de se faire une opinion. Les entretiens qu'ils ont eus par la suite avec tous les milieux concernés, dans le canton et ailleurs en Suisse, les ont pleinement confirmés dans leur conviction.

3. «Comment rester proche des gens en diminuant drastiquement le nombre des agences et des employés?»: cette question de M. Chiffelle dénote une mauvaise connaissance du dossier. La nouvelle banque disposera en effet d'un réseau plus étendu que celui de chacune des deux banques actuelles, et aucune des communes desservies aujourd'hui par l'une ou l'autre ne sera privée de son point bancaire. Quant à la diminution de l'effectif du personnel - 400 postes sur 2400 seront supprimés sur une période de trois ans, grâce aux départs naturels et sans licenciements liés à la fusion -, elle sera le fruit des rationalisations effectuées et ne nuira en rien à la personnalisation du service, qui deviendra plus encore une priorité centrale de la politique d'entreprise.

4. M. Chiffelle renouvelle ses insinuations quant à la santé financière de la BCV, en prétendant que la «volonté de fusion rapide est motivée par la nécessité de rééquilibrer le bilan de la BCV grâce aux réserves confortables du Crédit Foncier Vaudois». Le rapport de gestion 1993 de la BCV – qui est la seule banque cantonale à avoir publié des comptes consolidés, offrant une meilleure transparence – démontre clairement que cette assertion n'a aucun fondement: la banque a enregistré un résultat record cette année-là et dispose de provisions

et de réserves qui lui donnent une assise des plus solides. Il n'y a donc que deux interprétations possibles des propos de M. Chiffelle: soit il n'a pas jugé utile de lire notre rapport, soit il met en doute la réalité des chiffres publiés; cela signifierait que M. Chiffelle met en cause non seulement le travail interne de la banque et de son inspectorat, mais aussi des réviseurs externes, qui établissent un rapport très détaillé sur les comptes de la banque, et de la Commission fédérale des banques, qui l'examine. De telles accusations ne sont pas tolérables.

5. M. Chiffelle écrit «qu'une banque possédant largement plus de 20% de parts d'un marché donné peut se trouver confrontée à des problèmes de rentabilité», à cause du coût des infrastructures qu'impliquent ces parts. Il est facile de retourner l'argument: le problème de rentabilité serait beaucoup plus aigu avec deux banques dans cette situation qu'avec une seule, qui permet une rationalisation nettement plus poussée, surtout quand ces deux banques ont une base informatique commune et exercent leurs activités sur le même territoire.

6. Enfin, M. Chiffelle vit encore dans l'illusion que le taux hypothécaire peut être manipulé pour stabiliser les loyers. La politique modératrice que le CFV s'efforçait d'appliquer n'était possible que dans le système de taux d'intérêt uniformes, régis par des conventions bancaires. L'un des soussignés, Jean-Claude Grangier, l'a d'ailleurs répété lors de chacune des récentes réunions avec les partis politiques et autres organismes cantonaux. Sous le régime actuel de concurrence voulu par la Commission fédérale des cartels, les taux se fixent automatiquement, par la pression du marché, au niveau le plus bas possible, et ne laissent par conséquent aucune marge de baisse. Vouloir les avantages du système des conventions et ceux de la concurrence, c'est vouloir le beurre et l'argent du

Jacques Treyvaud, Président de la Direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise.

Jean-Claude Grangier, Président de la Direction générale du Crédit Foncier Vaudois. ■

En bref

Karl Marx était-il «macho»? Jugez-en en lisant la réponse à une question de ses filles dans les années 1860: «La qualité que j'apprécie le plus, en général: la simplicité..., chez l'homme: la force..., chez la femme: la faiblesse».

Privé d'une émission où il aurait dialogué avec le Président de la Confédération, le Conseiller national socialiste zurichois Andreas Gross a eu des compensations, puisqu'il est apparu dans une émission de *Tele-Züri* et dans l'émission *Zebra* s'adressant aux jeunes de la chaîne de télévision de la Suisse alémanique.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: André Gavillet (ag) Yvette Jaggi (yj) Charles-F. Pochon (cfp) Jean-Luc Seylaz Forum: Daniel Marco Composition et maquette: Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Françoise Gavillet Administrateur-délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 80 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9